

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 19 novembre 2020  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 19 novembre 2020  
salle du conseil de l'hôtel de Ville, édifice Lucien-Saulnier  
et par téléconférence**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Dimitrios (Jim) Beis et Mme Nathalie Goulet.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des trois questions transmises par le public via un formulaire Web.

***Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.***

| <u>Question de</u> | <u>À</u>   | <u>Objet</u>  |
|--------------------|--|---|
| Mme Marie Théberge | M. Jean-François Parenteau<br>(M. Benoît Dorais) | Bonjour à tous. Les trottoirs de la rue Hickson entre les rues de Verdun et Ethel étaient en asphalte et dans un état lamentable depuis au moins 20 ans. J'ai constaté avec bonheur il y a quelques semaines qu'on allait les refaire, enfin ! Je repasse par là hier, et je vois qu'ils ont bien été refaits, mais exactement de la même manière, en asphalte ! En 2020 ? Vraiment ? On se croirait à Saint-Glin-Glin des Meuh Meuh en 1970... C'est gênant. Pourquoi ? Est-ce temporaire ? Quand ce segment de rue aura-t-il droit à des trottoirs décents ? Merci. |

| <u>Question de</u> | <u>À</u>   | <u>Objet</u>   |
|--------------------|--|--|
| M. Charles Mallory | M. Jean-François Parenteau<br>(M. Benoît Dorais) | <p>STOP salue la détermination de l'agglomération de Montréal d'achever la construction des installations de biométhanisation et de compostage, qui seront ouvertes en 2021 et 2022. Les citoyens, quant à eux, sont confus quant à la manutention des déchets organiques de jardin et de cuisine, qui sont collectés séparément. Mais il semble qu'ils vont tous, et iront tous, aux mêmes endroits. Les installations de biométhanisation et de compostage pourront-elles traiter à la fois les déchets de cuisine et de jardin?</p> <p>(Question subordonnée) Est-il prévu qu'une séparation rigide soit maintenue pour le ramassage des déchets de cuisine et de jardin, ou est-ce que de petites quantités de déchets de jardin (par exemple, une plante d'intérieur morte) sont permises dans le bac brun, tant que sa capacité n'est pas dépassée ?</p> <p>Une réponse écrite serait appréciée.</p> |
| M. Lucien Pigeon   | Mme Valérie Plante<br>(M. François Limoges)      | <p>L'effondrement écologique découle d'un système piloté par une oligarchie prédatrice, l'agent principal de la crise environnementale globale. L'oligarchie prend des décisions visant à maintenir l'ordre établi à son avantage en privilégiant l'objectif de croissance matérielle, le seul moyen qu'elle a de faire accepter aux classes subordonnées l'injustice des positions.</p> <p>Elle exerce aussi une influence indirecte puissante du fait de l'attraction culturelle que son mode de consommation exerce sur l'ensemble de la société, et particulièrement sur les classes moyennes.</p> <p>Pourquoi ne dénonçons-nous pas la vraie cause de l'effondrement climatique comme le fait Hervé Kempf dans son livre «Comment les riches détruisent la planète»? Si nous le faisons pas, ne sommes-nous pas également coupables de crimes contre l'humanité par notre complicité?</p>             |

---

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06. Elle remercie la seule personne, s'identifiant comme femme, et les deux personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

## **2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 07.

---

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

---

**CG20 0566**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG20 0567**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 octobre 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 octobre 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 novembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG20 0568**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 novembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020.

---

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

#### 11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG20 0569

**Conclure une entente-cadre avec Multi-Distribution Industrielle pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée, pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois (montant estimé de l'entente : 617 243,29 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18022 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1659;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Multi-Distribution Industrielle, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des avertisseurs de fumée, munis d'une pile au lithium inamovible avec une durée minimale de vie de 10 ans, pour une somme maximale de 617 243,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18022;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1203838003

---

#### **CG20 0570**

**Accorder un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour le renouvellement de la maintenance et du support du Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 31 août 2006 avec Thales DIS Canada inc. (anciennement Gemalto Canada inc.) (CG06 0328), pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 990 849,10 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1661;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thales DIS Canada inc. pour le renouvellement de la maintenance et du support du Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 31 août 2006 avec Thales DIS Canada inc. (anciennement Gemalto Canada inc.) (CG06 0328), et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 990 849,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1205035003

---

#### **CG20 0571**

**Autoriser une dépense additionnelle de 84 909,02 \$ pour les services de maintenance et de gestion prévus au contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208) relativement à deux consoles de répartition AVTEC additionnelles, pour une durée de sept ans, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 710 423,21 \$ à 48 795 332,23 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1664;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 84 909,02 \$, taxes incluses, pour les services de maintenance et de gestion prévus au contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208) relativement à deux consoles de répartition AVTEC additionnelles, pour une durée de sept ans, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 710 423,21 \$ à 48 795 332,23 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1201073001

---

#### **CG20 0572**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 155,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout de maintenance 2<sup>e</sup> niveau de soutien (Lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), pour une période de 38 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 512 042,27 \$ à 35 514 197,99 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 155,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout de maintenance 2<sup>e</sup> niveau de soutien (Lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), pour une période de 38 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 512 042,27 \$ à 35 514 197,99 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1201073002

---

#### **CG20 0573**

**Accorder un contrat à Novipro inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture d'un ordinateur central de la Ville - Somme maximale de 1 035 758,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18434 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1665;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture d'un système d'ordinateur centrale IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 035 758,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18434;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information à signer les documents requis dans le cadre de cette acquisition avec le revendeur ou le manufacturier IBM pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1206871003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG20 0574

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 36 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023 - Montant maximal de 1 288 030,12 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1671;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré, d'une durée de 36 mois, soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires de l'antivirus Trend Micro, incluant leurs supports et leurs mises à jour, pour une somme maximale de 1 288 030,12 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du Service des technologies informatiques (STI), à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208087002

---

#### CG20 0575

**Conclure une entente-cadre avec TMS Maîtres des Camions pour la fourniture de service d'entretien préventif et la réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour une durée de 12 mois, pour les lots 33, 36, 37 et 38 - Dépense totale de 1 130 450,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18330 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1672;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les commandes pour la fourniture de service d'entretien préventif et réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18330;

| <u>Firmes</u>           | <u>Articles</u> | <u>Montant</u><br>(taxes incluses) |
|-------------------------|-----------------|------------------------------------|
| TMS Maîtres des Camions | Lot 33          | 288 389,49 \$                      |
| TMS Maîtres des Camions | Lot 36          | 311 362,65 \$                      |
| TMS Maîtres des Camions | Lot 37          | 370 943,84 \$                      |
| TMS Maîtres des Camions | Lot 38          | 159 754,31 \$                      |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1205382005

---

#### **CG20 0576**

**Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 3 479 612,93 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier Passeport Avantage, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 3 479 612,93 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal tous documents relatifs à ce contrat.
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1206871004

---

#### **CG20 0577**

**Conclure une entente-cadre avec Métal M-Pact inc. pour l'acquisition de métaux bruts, pour une durée de 36 mois, avec option de deux périodes de 12 mois (Montant estimé de l'entente : 1 413 200,89 \$, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 20-18270 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1676;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le seul article (Lot 1), d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers métaux bruts, pour la somme maximale indiquée en regard du seul article (Lot 1), conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18270;

| <u>Firmes</u>   | <u>Articles</u> | <u>Montant</u><br>(taxes incluses) |
|-----------------|-----------------|------------------------------------|
| Métal-Pact inc. | Lot 1           | 1 228 870,34 \$                    |

2 - d'autoriser une dépense de 184 330,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1205382006

---

#### **CG20 0578**

**Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc., pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 185 119,94 \$, taxes incluses (Fournisseur exclusif)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 185 119,94 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1200206001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0579**

**Conclure une entente-cadre avec Boivin et Gauvin inc. pour la fourniture de gants de protection pour le combat incendie, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune (montant estimé de l'entente : 401 837,63 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18252 (2 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1663;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, par laquelle Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des gants de protection pour le combat incendie, pour une somme maximale de 401 837,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18252;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1203838004

---

#### **CG20 0580**

**Accorder un contrat à Les agences Robert Janvier Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 672 598,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15515 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 octobre 2020 par sa résolution CE20 1625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les agences Robert Janvier Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0801 « Portes, cadres et quincaillerie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 1 454 433,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15515;
- 2- d'autoriser une dépense de 218 165,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1206810008

---

#### **CG20 0581**

**Accorder un contrat à Services d'égout Capital inc. pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur De Lorimier, entre les rues Logan et Ontario - Dépense totale de 1 144 986,82 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP19084-180122-C (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1680;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services d'égout Capital inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur De Lorimier entre les rues Logan et Ontario, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 954 155,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19084-180122-C;

- 2- d'autoriser une dépense de 190 831,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1203438041

---

#### **CG20 0582**

**Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode non intrusive, pour une durée de deux ans - Dépense totale de 1 741 526,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18194 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1683;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Technologies Pure Canada Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la détection de fuites par une méthode non intrusive sur des conduites principales d'aqueduc, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 205,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18194;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 320,58 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208206001

---

#### **CG20 0583**

**Exercer l'option de la deuxième prolongation d'une année et autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour obtenir les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite, afin d'assister la Ville dans l'exécution de ses mandats dans le cadre du contrat accordé à Mercer (Canada) (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 296 552 \$ à 1 396 552 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1684;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite, afin d'assister la Ville dans l'exécution de ses mandats, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mercer (Canada) limitée (CG14 0521) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 296 552 \$ à 1 396 552 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention à cet effet;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1200314002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0584**

**Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Itée, pour une durée approximative de 36 mois, pour l'élaboration d'un rapport géotechnique des paramètres de référence, la préparation des plans et devis d'excavation du roc et du sol, ainsi que pour la surveillance et le support technique pendant les travaux de construction de la phase III du collecteur industriel - Dépense totale de 2 350 581,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18311 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1686;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hatch Itée., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée approximative de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un rapport géotechnique des paramètres de références, la préparation des plans et devis d'excavation du roc et du sol ainsi que pour la surveillance et le support technique pendant les travaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 958 817,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-13311;
- 2- d'autoriser une dépense de 391 763,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1203438043

---

#### **CG20 0585**

**Accorder un contrat à Stantec experts-conseils Itée pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour le projet de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période 60 mois, renouvelable pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 538 184,79 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18116 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Stantec experts-conseils ltée., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour le projet de mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 615 153,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18116;
- 2- d'autoriser une dépense de 923 030,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1203438042

---

**CG20 0586**

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'administration de la plateforme-services (PaaS) et des logiciels-services (SaaS) - Somme maximale de 1 168 822,32 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1688;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'administration de la plateforme-services (PaaS) et des logiciels-services (SaaS), pour une somme maximale de 1 168 822,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information, à signer les documents à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207684003

---

**CG20 0587**

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de licences AirWatch, pour une durée de 14 mois, soit du 23 novembre 2020 au 31 décembre 2021 - Montant maximal de 499 800,28 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1670;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de licences AirWatch, pour une durée de 14 mois, soit du 23 novembre 2020 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 499 800,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction connectivité, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1208057003

---

### **CG20 0588**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Placements CFIC Pointe-Claire inc., à des fins de rue, un terrain vacant situé entre l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard Brunswick, à l'ouest de l'avenue Fairview, dans la ville de Pointe-Claire, constitué du lot 6 372 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Placements CFIC Pointe-Claire inc. à des fins de rue, un terrain vacant, situé entre l'autoroute Félix-Leclerc et le boulevard Brunswick, à l'ouest de l'avenue Fairview, dans la ville de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant le lot 6 372 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Placements CFIC Pointe-Claire inc. et son notaire fiduciaire établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- d'identifier le terrain, lorsqu'il sera acquis, comme faisant partie du domaine public « rue » de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197723005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0589**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Alfredo Scandone, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro civique 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 1 867 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 334,4 mètres carrés, pour la somme de 1 360 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession Alfredo Scandone, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 867 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 334,4 mètres carrés, pour la somme de 1 360 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1198190012

---

**CG20 0590**

**Accorder, pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal, un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier de 35 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1710;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier de 35 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens, services et installations estimé à 425 000 \$, pour la tenue de l'édition 2021 du Marathon de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1205978006

---

**CG20 0591**

**Accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 699 992 \$ à quatre organismes, soit un montant de 155 000 \$ au Collège John Abbott, un montant de 83 992 \$ à Vestechpro, centre de recherche et d'innovation en habillement, un montant de 212 000 \$ à l'Université Concordia et un montant de 249 000 \$ à la CDEC - Montréal-Nord pour les projets 2020, Accélérer les talents / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 699 992 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

| <b>ORGANISME</b>  | <b>PROJET ET PÉRIODE</b>   | <b>MONTANT</b> |
|---|--|----------------|
| Collège John Abbott   | Code LAB : un espace novateur de simulation d'entreprise en TI - (01/12/2020 - 30/12/2022)                       | 155 000 \$     |
| Vestechpro, centre de recherche et d'innovation en habillement                                | Formations collégiales Mode-habillement numérique et Vêtements intelligents - (01/12/2020 - 30/12/2022)          | 83 992 \$      |
| Université Concordia  | Projet l'expérience utilisateur (UX)- (01/12/2020 - 30/12/2022)  | 212 000 \$     |
| Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord) | Pôle de formation à Montréal-Nord en véhicules électriques et hybrides rechargeables - (01/12/2020 - 30/12/2022) | 249 000 \$     |

- 2- d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.23 1208379002

---

**CG20 0592**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Microcrédit Montréal pour le projet visant à soutenir le déploiement du microcrédit à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1711;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Microcrédit Montréal pour la réalisation du projet visant à soutenir le déploiement du microcrédit à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207016002

---

**CG20 0593**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 149 340 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les commerçants locaux / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 149 340 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les commerçants locaux;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, se terminant le 31 décembre 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1208454004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0594**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec Énergie Valero inc. (6 245 290,28 \$), Suncor Énergie inc. (243 752,86 \$), Philippe Gosselin & Associés limitée (178 814,77 \$) et Mazout G. Belanger inc. (278 231,09 \$) pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée d'un an sans possibilité de prolongation - Dépense totale de 6 946 089 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18226 7 soum., 2 non conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une durée d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18226;

| <u>Firmes</u>       | <u>Articles</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|---------------------|-----------------|---------------------------------|
| Énergie Valero inc. | Lot 1           | 5 697 171,98 \$                 |
| Énergie Valero inc. | Lot 2           | 548 118,30 \$                   |

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
5-

Adopté à l'unanimité.

20.26 1208528014

---

#### **CG20 0595**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture et livraison sur demande d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, sans option de prolongation, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 11 119 351,04 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18051 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1753;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les articles de bureau, les cartouches d'encre et les papiers d'impression, pour une somme maximale de 9 669 000,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18051;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 450 350,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1204338005

---

#### **CG20 0596**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de dérivation et de déversement Alepin - Dépense totale de 4 186 340,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP20023-170240-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1755;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la structure de dérivation Alepin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 950,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20023-170240-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 689 390,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1203438039

---

## **CG20 0597**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Itée pour la fourniture de services actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 1 626 551,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18213 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1761;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq années, avec une possibilité de cinq prolongations d'une période de 12 mois chacune, pour la fourniture de services actuariels destinés au Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 551,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18213;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1208990001

---

## **CG20 0598**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. pour des services professionnels en actuariat-conseil, volet assurance collective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026 - Dépense de 1 767 435,94 \$ - Appel d'offres public 20-18341 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1762;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour fournir à la Ville de Montréal des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 767 436 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18341;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application du contrat;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208242001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0599**

**Ratifier une dépense de 148 300 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à octobre 2020 / Accorder un contrat de gré à gré à Postmedia Network Inc (Montréal Gazette) pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour le dernier trimestre 2020 et l'année 2021, pour une somme maximale de 477 300 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1751;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense de 148 300 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à octobre 2020;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network Inc (Montréal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 477 300 \$, taxes incluses, pour le dernier trimestre 2020 et l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1206698002

**CG20 0600**

**Approuver un projet d'avenant no 2 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) augmentant ainsi le budget total de l'Entente de 154 860 000 \$ à 157 096 173 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1766;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 2 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) portant le budget total de l'Entente de 154 860 000 \$ (depuis la modification no. 1) à 157 096 173 \$;
- 2- d'autoriser une somme supplémentaire de 800 000 \$ pour le financement de projets visant la promotion de la langue française, et ce, pour l'exercice 2019-2020 selon une contribution 50 % MCC et 50 % Ville;
- 3- d'autoriser une majoration de la contribution du MCC de 1 436 173 \$ pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2020-2021;
- 4- d'effectuer un transfert de 1 071 898 \$ de l'axe 2 « Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne » vers l'axe 1 « Le patrimoine » afin de financer un Programme d'aide pour les travaux de restauration des bâtiments assujettis à l'application d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et situés dans les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle;
- 5- de transférer dans l'axe 1 « Le patrimoine » un montant de 1 137 247 \$ de la contribution du MCC en crédits de transfert vers son service de la dette;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 1 436 173 \$ pour l'achat de documents pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1208981001

---

**CG20 0601**

**Autoriser une dépense maximale de 2 929 843,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports du Québec (MTQ) des travaux demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties (CG18 0042), pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1765;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 2 929 843,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports du Québec (MTQ) des travaux demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties (CG18 0042), pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer tout document déposé par le MTQ pour le paiement de ces travaux;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1195843002

---

#### **CG20 0602**

**Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention, un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative de Solidarité Le Suroît, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 204,9 mètres carrés, constitué du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de l'avenue Outremont à l'angle de l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 568 696 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1768;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative de Solidarité Le Suroît de Montréal, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 204,9 mètres carrés et situé du côté est de l'avenue Outremont à l'angle de l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont, pour la somme de 568 696 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1198290002

---

#### **CG20 0603**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 60 000 \$ à Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents (également connue sous le nom de Propulsion Québec) pour l'organisation du Forum international sur la gestion des parcs de véhicules Impulsion MTL / Fleet Management International Forum qui se tiendra virtuellement entre les mois d'octobre 2020 et d'avril 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents (également connue sous le nom de Propulsion Québec) pour l'organisation de la deuxième édition du Forum international sur la gestion des parcs de véhicules Impulsion MTL / Fleet Management International Forum qui se tiendra virtuellement entre les mois d'octobre 2020 et d'avril 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1204864001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0604**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 770 975 \$ à sept différents organismes, pour 2020, pour la réalisation de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables / Approuver les sept projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 770 975 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour 2020, pour le montant et le projet indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale relatif à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

| <b>Organisme</b>                                       | <b>Projet</b>  | <b>Soutien</b> |
|--|--|----------------|
| Projets autochtones du Québec                          | « PAQ-Refuge d'urgence temporaire pour femmes, hommes et couples autochtones au complexe Guy Favreau »           | 150 000 \$     |
| Mission Bon Accueil                                    | « Centre d'accueil et de référencement multi-partenaires du Royal Victoria »                                     | 185 000 \$     |
| C.A.RE Montréal (centre d'aide et de réinsertion)      | « Navette pour personnes en situation d'itinérance et autochtone »   | 60 000 \$      |
| Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. | « Refuge CAP-CARE »  | 133 975 \$     |
| Association d'entraide Le Chaïnon Inc.                 | « Accueil de jour, mesures sanitaires et accompagnement pour les femmes en difficulté ou à risque d'itinérance » | 100 000 \$     |

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| La cantine pour tous   | « Soutien aux membres de la cantine pour tous »  | 92 000 \$ |
| Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO) | « Accès multilingue à du soutien psychologique » | 50 000 \$ |

- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1201361002

---

### **CG20 0605**

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Intervia inc. pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures réseau principal d'eau potable, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 948 543,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18209 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1759;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure avec Groupe Intervia inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, une entente-cadre pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures réseau principal d'eau potable, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18209;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1204656001

---

### **CG20 0606**

**Approuver un projet d'entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal, d'une valeur totale maximale de 3 958 700 \$, pour la mise en oeuvre d'actions de concertation durant la période 2021-2022, dans le cadre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité - volet 2, conditionnellement à l'autorisation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs à Concertation régionale de Montréal en matière de concertation, notamment la mobilisation des communautés en matière de participation citoyenne et l'appui et la concertation citoyenne dans le cadre d'une vision d'avenir pour la métropole, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente FRR pour les années 2021 et 2022;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes, il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2020 par sa résolution CE20 1807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal relative à la délégation de certains pouvoirs en matière de concertation, dans le cadre de la mise en oeuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (FRR), et d'autoriser la Ville à verser à Concertation régionale de Montréal une somme totale maximale de 3 958 700 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, cette contribution provenant du FRR, selon la répartition prévue à l'entente, le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'entente entre la Ville et Concertation régionale de Montréal pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente de délégation joint au présent sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1200191011

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0607**

**Autoriser une dépense de 826 536,99 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata selon l'entente-cadre octroyée à Eclipsys Solutions inc. (CG15 0708) pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1722;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 826 536,99 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux serveurs Exadata conformément à l'entente-cadre 1085072 conclue avec Eclipsys Solutions inc. (CG15 0708);

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer les documents requis dans le cadre de cette acquisition avec le revendeur ou le manufacturier Oracle;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1206871007

---

#### **CG20 0608**

**Autoriser une dépense maximale de 988 772,70 \$, taxes incluses, afin de rembourser à la Société en commandite Brennan-Duke, le coût des travaux de réfection de la dalle de béton du stationnement intérieur, de l'édifice situé au 801, rue Brennan**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1723;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 988 772,70 \$ taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke, pour les travaux de réfection de la dalle de stationnement de l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan, le tout selon les conditions prévues au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1205323003

---

#### **CG20 0609**

**Adopter la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1729;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1208665001

---

**CG20 0610**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2020 par sa résolution CE20 1787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1206407037

---

**CG20 0611**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1205340002

---

**CG20 0612**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur le définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1200191010

---

**CG20 0613**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06 053) pour l'exercice financier 2020**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'annulation du versement de l'indexation prévue au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour l'exercice financier 2020 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1203599008

---

**CG20 0614**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1208862001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0615**

**Adoption- Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0527;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0527;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020, par sa résolution CE20 1531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 3 361 060 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles et communautaires pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1206723005

*Règlement RCG 20-035*

---

**CG20 0616**

**Adoption- Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0528;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0528;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020, par sa résolution CE20 0532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition d'un bâtiment situé sur le lot 2 161 734, du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, sur les lots 2 161 734, 2 338 320 et 6 152 786 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1207199005

*Règlement RCG 20-036*

---

**CG20 0617**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0531;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0531;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2020, par sa résolution CE20 1538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (RCG 20-025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1207953002

*Règlement RCG 20-025-1*

---

**CG20 0618**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0532;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0532;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 549 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc principales dans le cadre du réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1208978002

*Règlement RCG 20-037*

---

**CG20 0619**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0533;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 par sa résolution CG20 0533;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2020, par sa résolution CE20 1604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1200076002

*Règlement RCG 15-075-1*

---

**CG20 0620**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0563;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020 par sa résolution CG20 0563;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020, par sa résolution CE20 1740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1201024004

*Règlement RCG 20-014-6*

---

**CG20 0621**

**Nommer Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2020 par sa résolution CE20 1727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Caroline Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1204860011

---

## **CG20 0622**

### **Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Maeva Vilain à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. Younes Boukala;
- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de Mme Julie-Pascale Provost.

Adopté à l'unanimité.

51.02

---

## **CG20 0623**

### **Nomination au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer M. Sterling Downey, à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Christine Gosselin.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

À 17 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE